

Le discours sur la politique des générations en Suisse

Le présent article cherche à identifier les origines et les utilisations actuelles de la notion de politique des générations en Suisse. Cette idée n'apparaît dans le discours politique qu'à la fin des années 1990 et les auteurs l'associent, selon leur provenance, soit à la prévoyance vieillesse soit à la politique familiale. Les tentatives de définition sont également variées au sein de la discussion scientifique. La littérature aborde la politique des générations sous différents aspects : la dialogue intergénérationnel, l'équité intergénérationnelle et le bilan intergénérationnel.



Beat Fux
Université de Zurich

La première chose à signaler pour ouvrir cette esquisse de la discussion suisse sur la politique des générations est que la notion n'apparaît qu'au milieu des années 1990. Le conseiller national lucernois Hans Widmer dépose en 1997 un postulat qui invite le Conseil fédéral « à rédiger, parallèlement à la 11^e révision de l'AVS, un rapport sur les relations entre les générations, assorti de propositions concrètes visant à améliorer la coexistence entre jeunes et vieux en Suisse (contrat entre les générations) ». Il justifie notamment sa demande par la nécessité d'intégrer à l'avenir « les mesures en faveur du troisième âge dans une approche globale de la politique des générations qui se fonde sur une vision prospective, au lieu de se contenter des aspects financiers et matériels. [...] L'absence de véritable politique des générations pourrait provoquer des déséquilibres susceptibles de fausser sensiblement les processus de décision poli-

tique. » Le postulat est classé en 1999 sans avoir produit de résultats. Un peu plus tard, Emilie Lieberherr (2001), ancienne directrice des services sociaux zurichois, utilise la notion pour décrire les effets escomptés du système suisse d'assurances sociales sur les générations. Widmer et Lieberherr mettent l'accent sur le contrat entre les générations au sens du système de sécurité sociale et de l'optimisation de la politique de la vieillesse.

La politique familiale, fondement de la politique des générations

Lucrezia Meier-Schatz, conseillère nationale et présidente de Pro Familia Suisse, utilise la notion dans un autre sens. Intervenant dans le cadre de la rencontre « Une Suisse – quatre générations » organisée par le PDC en 2001, elle esquisse les « premiers jalons d'une politique des générations » et distingue clairement les rapports entre les générations (le contrat entre les générations), des relations entre les générations (la politique familiale) (Meier-Schatz 2001a). Elle salue dans la « diversité des relations [et] des façons de les vivre [...] une chance plutôt qu'un problème pour la cohésion sociale des générations présentes et futures ». Elle y voit le fondement qui permet de « formuler les idées directrices de notre future politique des générations » (Meier-Schatz 2001b). Dans des interventions ultérieures, Lucrezia Meier-Schatz présente à nouveau la politique familiale comme le fondement de la politique des générations (« la politique familiale est le défi central de notre politique sociétale et de celle des générations » (Meier-Schatz, 21.9.2004). Estimant que « la politique familiale forme le cœur de la politique des générations », elle affirme : « sans influence, échange et soutien mutuels entre les générations, notre société ne peut plus surmonter les défis socioéconomiques auxquels elle est confrontée. Le résultat serait une aggravation des conflits de répartition, ce qui équivaldrait à un conflit entre les générations, car les transferts des jeunes générations vers les plus âgées sont aujourd'hui déjà plus importants que dans l'autre sens » (Meier-Schatz, 14.10.2004).

Les différents contenus auxquels Widmer et Lieberherr d'un côté, Meier-Schatz de l'autre, associent la politique des générations suggèrent que cette notion sert d'instrument aux groupes de pression de la politique de la vieillesse et de la politique familiale. Les représentants des intérêts de la politique de la jeunesse ne semblent en revanche pas avoir eu recours à cette no-

tion jusqu'à présent. La façon de définir la notion de politique des générations dépend ainsi fondamentalement du positionnement idéologique des participants au débat.

Positions sur la politique des générations

Kurt Lüscher lance en 1999 la discussion scientifique sur la politique des générations. Il propose, dans le contexte du discours public sur les familles et les générations, de substituer l'ensemble des domaines qui traitent des relations intergénérationnelles par un champ politique « intégral » qui serait la politique des générations. On peut aujourd'hui distinguer trois positions antagonistes sur cette notion. Lüscher confère aux générations le statut de sujets collectifs dotés d'une certaine identité et regroupe sous l'appellation de politique des générations l'ensemble des formes de gouvernance politique qui sont utiles à la constitution de ces identités et facilitent le vécu des relations à l'intérieur des générations (Lüscher/Liegle 2003). Le contexte sociostructurel comme les conditions de vie ou l'équité de la répartition restent relativement peu explorés. Perrig-Chiello et Höpflinger (2009) restreignent le concept de politique des générations à la coordination politique des initiatives privées qui favorisent les interactions entre les tranches d'âge dans différents contextes et concourent ainsi à transcender les domaines politiques établis. Selon la conception de Fux (2003, 2006), enfin, la politique des générations (ou la politique familiale spécifique aux phases de la vie) consiste à supprimer les obstacles structurels auxquels les divers modes de vie sont confrontés au cours de l'existence et à reconnaître l'utilité pour la société de la responsabilité individuelle et de l'engagement social.

Outre ces références explicites, l'idée de politique des générations ou certains de ses aspects sont implicitement présents dans de nombreux contextes. On citera en premier lieu les activités politico-administratives (p.ex. l'Office fédéral des assurances sociales ou la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales) et en second lieu les discours qui affectent la problématique de la politique des générations. Ces discours peuvent être rangés selon trois axes, à savoir le dialogue intergénérationnel, l'équité intergénérationnelle et le bilan intergénérationnel.

L'aspect du *dialogue intergénérationnel* regroupe notamment les activités de plusieurs institutions. L'Institut universitaire Ages et Générations (INAG), le Centre de gérontologie (ZfG) de l'Université de Zurich et le Centre de compétence sur les générations de la Haute école spécialisée de Saint-Gall (FHS) ont pour caractéristique de s'occuper à la fois de recherche primaire et de formation professionnelle. Leur rôle en tant que

multiplicateur des connaissances professionnelles est déterminant. Ainsi, les journées de travail régulièrement organisées par le Centre de gérontologie de l'Université de Zurich sont devenues un forum important sur cette thématique.

Le premier rapport sur les générations en Suisse

Pasqualina Perrig-Chiello, François Höpflinger, Christian Suter, Générations – structures et relations: Rapport « Générations en Suisse », Zurich, éd. Seismo, 2009

Le premier rapport sur les générations en Suisse, dirigé par Pasqualina Perrig-Chiello, François Höpflinger et Christian Suter, est une synthèse du Programme national de recherche sur l'enfance, la jeunesse et les relations entre générations (PNR 52). Il traite principalement des relations entre les générations. L'accent est surtout placé – comme pour les deux autres axes du programme – sur les relations familiales. Les auteurs ne consacrent aux relations sociales qu'un aperçu dans la dernière et plus courte partie du document. Le rapport s'intéresse aux relations des enfants et des jeunes avec différents groupes de référence, principalement les parents et les grands-parents. Ces relations sont aussi analysées en fonction de certains problèmes (divorce, migration, etc.). Le rapport se concentre ainsi davantage sur les tranches d'âge de l'enfance et de l'adolescence que sur les relations intergénérationnelles en général.

Le rapport « Générations en Suisse » est le résultat d'un ensemble de recherches conduites durant cinq années dans le cadre du programme national de recherche. Il offre un état actuel de la recherche en Suisse sur la thématique des relations familiales, même si certains domaines – les relations trigénérationnelles et intragénérationnelles, par exemple – n'ont pas été étudiés avec autant d'attention. La politique des générations proprement dite n'occupe en revanche qu'une place secondaire dans le rapport, qui met davantage l'accent sur les aspects de solidarité dans la famille et le milieu social. Outre les transferts, la solidarité implique toujours la participation de la génération qui donne et de celle qui reçoit. Les interactions entre générations revêtent ainsi une grande importance. Afin de renforcer les relations entre les générations, le rapport recommande de lancer une large palette d'initiatives intergénérationnelles.

Le rapport arrive à la conclusion que l'évolution des relations entre les générations et des activités intergénérationnelles est bien plus positive que les discours sur l'augmentation des conflits entre générations ne le laissent penser. Il corrige certaines idées concernant l'effondrement de la solidarité entre générations.

Le deuxième aspect, à savoir l'*équité intergénérationnelle*, est incontestablement un domaine central de la politique des générations au sens strict, même si la notion est loin de faire l'unanimité. Le professeur d'éthique Leist (2005) exprime des réserves sur l'idée de développement durable. Il établit une distinction entre les « descendants proches », c'est-à-dire les personnes avec lesquelles une véritable relation intergénérationnelle peut être vécue, et les « descendants lointains », à l'égard desquels aucune responsabilité ne peut en définitive être invoquée. L'article de Huppenbauer (2007) s'intéresse à la justification éthique d'un contrat entre les générations. Il reprend la critique philosophique de l'égalitarisme et l'applique à ce domaine. La critique philosophique des idées d'équité intergénérationnelle et de développement durable va clairement à contre-courant de la discussion politique qui, suite au rapport Brundtland (1987), a inscrit l'idée de développement durable, comprise au sens faible, dans la Constitution fédérale. C'est aussi dans le cadre de ce discours qu'a été élaboré le système d'indicateurs MONET destiné au monitoring du développement durable.

Les *bilans intergénérationnels* forment le troisième aspect. Marc Szydlik (2004) s'intéresse, sur un plan empirique, à la thématique des transferts intergénérationnels. Ses conclusions confortent pour l'essentiel l'idée d'une persistance des conduites solidaires. Malgré des réserves de fond concernant l'utilisation de modèles économétriques pour mesurer les effets des conduites solidaires (Börsch-Supan 2003; Kaufmann 2005), les bilans intergénérationnels peuvent être considérés comme des instruments utiles à la décision politique. L'Office fédéral de la statistique et le Secrétariat d'Etat à l'économie ont réalisé de telles estimations (Raffelhüschen et Borgmann 2001). Les auteurs soulignent toutefois avec franchise, notamment dans la seconde version de l'étude (Borgmann et Raffelhüschen 2004), les difficultés et les limites méthodologiques des bilans intergénérationnels.

Problèmes de fond

A la lumière de ces développements, on perçoit que l'idée de politique des générations est confrontée à des problèmes de fond pour lesquels aucune solution évidente ne se dégage. Au moins quatre types d'activités peuvent néanmoins servir de bases de décision à une future politique des générations. Il s'agit en premier lieu des études qui, sur la base de microdonnées, documentent les transferts et les pratiques solidaires; en deuxième lieu des tentatives d'élaborer, à l'aide d'un ensemble d'indicateurs, un monitoring des projets dans le domaine des échanges intergénérationnels; en troisième lieu des modélisations économiques qui permet-

tent de mieux cerner les injustices effectives de répartition; en quatrième et dernier lieu des recherches théoriques préliminaires qui mériteraient d'être approfondies.

L'histoire nous enseigne que la constitution d'un champ politique « intégral » pouvant compter sur un large soutien populaire est un processus de longue haleine. Plusieurs décennies de discussions impliquant les principaux acteurs politiques ont été nécessaires pour donner naissance aux politiques familiales nationales. La Suisse ne manque pas aujourd'hui d'activités œuvrant à la paix entre les générations (relations entre les générations) et visant à atténuer les inégalités et les injustices les plus frappantes (contrat entre les générations) ou à améliorer la communication entre les tranches d'âge (projets intergénérationnels). C'est la coordination et la promotion ciblée de ces activités qui fait en revanche défaut.

Bibliographie

- Borgmann, Ch. et Raffelhüschen, B. (2004) Zur Entwicklung der Nachhaltigkeit der schweizerischen Fiskal- und Sozialpolitik: Generationenbilanzen 1995-2001. Bern: seco.
- Börsch-Supan, A. (2003) Zum Konzept der Generationengerechtigkeit. Mannheim: MEA.
[www.boersch-supan.de/axel/GenGerechtigkeit.pdf].
- Fux, B. (2003) Generationenbeziehungen und ihre Bedeutung für die anstehenden Reformen des Sozialstaates, in: Zeitschrift für Bevölkerungsforschung, vol. 28, n° 2-4, p. 463-481.
- Fux, B. et al. (2006) Soigner, garder et payer. La famille et les phases tardives de la vie. Berne: Office fédéral des assurances sociales.
[www.ekff-coff.admin.ch/c_data/f_pub/Pflegen_681Ko.pdf].
- Höpflinger, F. (2007) Generationenpolitik – Perspektiven und Herausforderungen. Referat anlässlich der Herbsttagung des Schweizerischen Seniorenrats (SSR) vom 12.10.2007
[www.seniorenrat.ch/d/data/272/Referat_P-Hoepflinger_Generationenbeziehungen_20071012.pdf].
- Huppenbauer, M. (2007) Notwendigkeit und Machbarkeit eines Generationenvertrages aus ethischer Sicht. In: Académie des sciences naturelles, Suisse (éd.) (2007) Utilisation des ressources et contrat de générations. Rapport de la conférence nationale de l'observation de l'environnement (13 septembre 2006). Berne: OFEV.
- Kaufmann, F.-X. (2005) Schrumpfende Gesellschaft. Vom Bevölkerungsrückgang und seinen Folgen. Frankfurt: Suhrkamp.
- Leist, A. (2005) Ökologische Ethik II: Ökologische Gerechtigkeit: Global, intergenerationell und humanökologisch, in: Nida-Rümelin, Julian (Hrsg.) 2005, Angewandte Ethik. Die Bereichsethiken und ihre Fundierung. Ein Handbuch, 2. Auflage, Stuttgart, p. 426-512.
- Lieberherr, E. (2001) Die Gnade der späten Geburt? «Drei-Säulen»-Alterssicherung und Generationen-Politik in der Schweiz. In: Braun, Alfred (Hrsg.) Solidarität der Generationen: ein Europa der Generationen (Freudenstädter Forum der Fritz-Erler-Akademie (Friedrich-Ebert-Stiftung), vom 27. bis 28. Oktober 2000), Freudenstadt, 2001, p. 13-41.
- Lüscher, K. (1999) Die Bedeutungsvielfalt von Familie. Zehn Jahre Forschungsschwerpunkt «Gesellschaft und Familie» (Arbeitspapier Nr. 30, Juni 1999 des Forschungsschwerpunkts «Gesellschaft und Familie» an der Universität Konstanz).

Lüscher, K. et Liegle, L. (2003) Generationenpolitik: Wie lassen sich die Lebensbedingungen für Generationen gesellschaftlich regeln? In: Lüscher, Kurt und Liegle, Ludwig: Generationenbeziehungen in Familie und Gesellschaft. Konstanz: Universitätsverlag, p. 201-236.

Meier-Schatz, L. (2001a) Les premiers jalons d'une politique des générations
[https://www.cvp.ch/fr/documents/doc_docdetail---0--0--0--1075.html]

Meier-Schatz, L. (2001b) Neue Wege in der Generationenpolitik
[https://www.cvp.ch/de/documents/doc_docdetail---0--0--0--1080.html]

Meier-Schatz, L. (21.9.2004) Le PDC demande un débat urgent sur la politique familiale
[<https://www.cvp.ch/fr/documents/documentdetail-----0--3015.html>]

Meier-Schatz, L. (23.9.2004) Bundesrat Couchepin auf der Suche
[https://www.cvp.ch/de/documents/doc_docdetail---0--0--0--3022.html]

Meier-Schatz, L. (14.10.2004) Auf der Suche nach einer kohärenten Familienpolitik
[www.cvp.ch/de/documents/documentdetail-----2--3079.html]

Perrig-Chiello, P. et Höpflinger, F. (2009) Vers une politique des générations? In: Pasqualina Perrig-Chiello, François Höpflinger, Christian Suter, Générations – structures et relations: Rapport « Générations en Suisse », Zurich, éd. Seismo, 2009, p. 333-339.

Raffelhüschen, B. et Borgmann, Ch. (2001), Zur Nachhaltigkeit der schweizerischen Fiskal- und Sozialpolitik: Eine Generationenbilanz. Strukturberichterstattung Nr. 3, Bern: seco.

Szydlik, M. (Hrsg.)(2004) Generation und Ungleichheit. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Beat Fux, Professeur titulaire au Département de sociologie de l'Université de Zurich et chargé de cours à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Mél. : fox@soziologie.uzh.ch